

# 29<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE BARCELONNETTE - LE SAUZE

## REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile des Alpes, organise les **17 et 18 Juillet 2010** avec le concours de l'Ecurie Ubaye, une épreuve automobile régionale dénommée **29<sup>ème</sup> Course de Côte régionale Barcelonnette-Le Sauze**.

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la Montagne, le challenge de la Montagne et le challenge Jeune Espoir de la Montagne du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes-Cote d'Azur

Elle est organisée conformément à la réglementation générale des Courses de Côte Régionales.

Le Présent règlement a été approuvé par le **CRSA PACA** sous le numéro **35** en date du **17 mai 2010** et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro **R 271** en date du **19 mai 2010**.

Le Présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

#### **Article 1.1.p Officiels :**

Président Collège Commiss Sportifs DUCARTERON Maryline	Licence N° 6840
Commissaires Sportifs POLGE Francis RICHARD Robert	Licence N° 6831 Licence N° 44762
Directeur de Course : DUCARTERON Marc Directeurs de Course Adjoints : LATIL Patrick MARRUCHELLI Emile	Licence N° 9003 Licence N° 3027 Licence N° 33963
Commissaire Technique Responsable : FRANCOU Bertrant Commissaires Techniques : LAPIQUE Daniel CORBET Robert	Licence N° 4010 Licence N° 5826 Licence N° 6850
Chargés relations concurrents : BERNAULT Jean Louis JAUDEL Roseline	Licence N° 10 883 Licence N° 21159
Chronométrateur Départ : GETTO Michel Arrivée : RICHARD Marie Christine	Licence N° 1525 Licence N° 49602

Médecin responsable : M GRIVET Nicolas

#### **Article 1.2p Horaires :**

Clôture des engagements le mardi 13 Juillet 2010 à minuit. (le cachet de la poste faisant foi)  
Publication de la liste des engagés le Vendredi 16 Juillet 2010. Vérifications administratives les 17 Juillet 2010 de 14H30 à 19H00 et 18 Juillet de 7H30 à 8H30 à l'Office du Tourisme du Sauze.

Vérifications techniques les 17 Juillet 2010 de 14H45 à 19H15 et 18 Juillet de 7H30 à 9H00 à l'Office du tourisme du Sauze ou au départ de l'épreuve.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10H00 le 18 Juillet 2010.

Essais : Le Dimanche 18 Juillet, un essai libre de 8H00 à 9H15 et deux essais chronométrés de 9H30 à 12H00, si le temps le permet. Tout concurrent se présentant après 9H15 ne pourra prétendre à faire trois montées d'essai.

Briefing des pilotes le 18 Juillet de 12H30 à 13H00. Lieu : Mairie d'Enchastrayes.  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13H00 le 18 Juillet 2010.

**Course:**

1<sup>ère</sup> montée le 18 Juillet 2010 de 13H30 à 15H30  
2<sup>ème</sup> montée le 18 Juillet 2010 de 16H00 à 18H00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par La Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent

Le parc fermé qui est obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion aura lieu sur la portion de route précédent le départ délimitée par des rubanlises.

Remise des prix le 18 Juillet 2010 à 20H 00, Place Manuel à Barcelonnette.

Réunion du Collège des Commissaires sportifs :  
Le Samedi 17 Juillet 2010 à 19H00 à l'Office du Tourisme du Sauze.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

**Article 1.3p : Vérifications**

Les vérifications administratives auront lieu à l'Office de Tourisme du Sauze le 17 Juillet 2010 de 14H30 à 19H00 et le 18 Juillet 2010 de 7H30 à 8H30. Les vérifications techniques auront lieu le 17 Juillet 2010 de 14H45 à 19H15 sur le parking à proximité de l'Office du Tourisme du Sauze et le 18 Juillet 2010 de 7h30 à 9h00 soit sur le parking de l'Office du Tourisme soit au départ de la course.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage des Montagnards, Route du Sauze 04 400 BARCELONNETTE.

Prix maximum du Taux Horaire : 45.00 € de l'heure TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter, leur permis de conduire, leur licence et la fiche d'homologation de leurs voitures ainsi que le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après la fermeture des contrôles soit le 18 Juillet 2010 à 8H30 pour l'administratif et à 9h00 pour le technique.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 18, Juillet 2010 à 9h30.

Pesage des voitures : départ de la course

**Article 1.5p Dispositions particulières :**

**ARTICLE 2P. ASSURANCES :**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

## **ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES :**

### **Article 3.1.p Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

**M. OLIVIER Bernard**

**Route du Sauze**

**04 400 BARCELONNETTE**

**Tél 04 92 81 19 26 HR ou 04 92 81 31 61 HB**

**Fax 04 92 81 31 61 [ecurie.ubaye@gmail.com](mailto:ecurie.ubaye@gmail.com)**

**jusqu'au 13 Juillet 2010 à minuit.**

**M. JEAN Alain**

**Le Pont Long**

**04 400 BARCELONNETTE**

**04 92 81 06 59 Portable 06 80 84 25 78**

**Fax 04 92 81 15 26**

Les frais de participation sont fixés à 260 Euros, réduits à **130 €uros** pour les pilotes acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p Voitures admises :**

Le **nombre des voitures admises** est fixé à **120**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir Tableau épreuves).

Les groupes suivants sont admis à participer à la course de côte régionale (F/F2000),(N/FN), (A/FA), (GT de série), (C3/CM/CN), (D/E + FF+ FR + F3B bride 24), Z.

La répartition des véhicules dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante :

<b>Groupe N/FN</b>		<b>Groupe A/FA</b>	
N /FN 1	de 0 à 1 400 cm 3	A/FA1	de 0 à 1 400 cm 3
N/FN 2	plus de 1 400 à 1 600 cm 3	A/FA2	plus de 1 400 à 1 600 cm 3
N/FN 3	plus de 1 600 à 2 000 cm 3	A/FA3	plus de 1 600 à 2 000 cm 3
N/FN 4	plus de 2 000 cm 3	A/FA4	plus de 2 000 cm 3
<b>Groupe FC/F2000</b>		<b>Groupe C3/CN/CM</b>	
FC1	de 0 à 1 300 cm 3	C3.1	de 0 à 1 600 cm 3
FC2	plus de 1 300 à 1 600 cm3	C3.2	plus de 1 600 à 2 000 cm 3
FC3	plus de 1 600 à 2 000 cm 3	CN.1	de 0 à 1 600 cm 3
FC4	plus de 2 000 cm 3	CN.2	plus de 1 600 à 2 000 cm 3
		CM.1 +	CM.2 de 0 à 1 003 cm 3
F2000-1	de 0 à 1 400 cm 3		
F2000-2	plus de 1 400 à 1 600 cm 3		
F2000-3	plus de 1600 à 2 000 cm 3		
<b>Groupe D/E</b>		<b>Groupe GT de série</b>	
D/E 1	de 0 à 1 300 cm 3 + Campus	GT 1	de 0 à 2 000 cm 3
D/E 2	plus de 1300 à 1605 cm 3	GT 2	plus de 2 000 cm 3
D/E 3	FF-FR-F3B		

### **Groupe Z**

### **Article 4.2p Carburant –Pneumatiques- Equipements :**

Voir Règlement standard des courses de côte et des slaloms.

#### **Article 4.2.7p Echappement**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Les Voitures fermés, Groupe CM et GT, niveau sonore maximal .....105 d B A

Les Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal .....110 d B A

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 M du bord de la route. Si le niveau sonore de la voiture du concurrent est non conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si la deuxième contrôle est non conforme ; annulation des temps de toutes les montées précédentes.

#### **Article 4.3p. Numéros de Course :**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

#### **Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :**

Voir Code Sportif International, prescriptions générales et tableau de sécurité publié dans France Auto spécial Règlement 2010.

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITES :**

Voir Règlement standard des courses de Côte et slaloms.

- **Publicité obligatoire** (non rachetable) : « **Ubaye** »
- Publicité optionnelle : Elle sera précisée par additif ultérieur.

#### **ARTICLE 6p. SITES ET INFRASTRUCTURES :**

##### **Article 6.1p. Parcours :**

La Course de côte Barcelonnette-Le Sauze a le parcours suivant :

La Course se déroulera en deux montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Eglise Enchastrayes sur le CD N°900.

Arrivée sur le CD N° 900 au niveau du bâtiment « Les Chenevriers ».

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 1 500 Mètres.

Modalités de retour au départ : par la route de la course

Parc départ : sur le CD N° 900 avant la ligne de départ

Parc arrivée : sur le CD N°900 après la ligne d'arrivée.

##### **Article 6.2p. Route de Course :**

Tout pilote dans l'obligation d'immobiliser son véhicule sur un point quelconque du parcours devra aussitôt le ranger de façon qu'il ne puisse constituer une gêne pour les autres pilotes.

Les commissaires en poste pourront participer à cette opération uniquement sous la protection des drapeaux, mais leur intervention, sous peine d'exclusion, ne pourra avoir pour effet la remise en marche du moteur.

##### **Article 6.3p. File de départ :**

File de départ : sur la portion de route précédant le départ.

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

##### **Article 6.4p. Signalisation :**

Conforme au règlement standard des Courses de Côte et des slaloms.

### **Article 6.5p. Parc concurrent :**

Les parcs des concurrents seront situés sur les bords de la route précédant la course et seront accessibles à partir de 14h00, le 17.7.2010.

### **Article 6.6p. Parc Fermé final :**

Le parc fermé final obligatoire (sous-peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés, est situé sur la portion de route précédant le départ délimitée par des rubanlises.

### **Article 6.7p Tableaux d'affichage :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les essais et la course au parc départ au niveau de la Mairie d'Enchastrayes

Pendant les vérifications au parc des vérifications à l'Office du Tourisme du Sauze.

Pendant le délai de réclamation au parc fermé qui aura lieu sur la portion de route précédant le départ et délimité par du rubanlise.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **Article 6.8p. Permanence :**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra

A l'Office du Tourisme du Sauze de 10H00 à 12H00 et de 15H00 à 17H 00

Tél permanence 04 92 81 05 61 Tél portable 06 31 63 89 05

Centre de secours le plus proche : C.S.P Barcelonnette 04 92 81 18 00

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :**

### **Article 7.1p. Essais :**

### **Article 7.2p. Conférence aux pilotes**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à la salle de réunion de la Mairie d'Enchastrayes le 18 Juillet 2010 de 12H30 à 13H00. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **Article 7.3p. Course :** (Voir règlement standard des Courses de Côte et des slaloms)

Procédure de départ aux feux tricolores.

### **Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales Courses de Côte et slaloms.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

(Voir règlement standard des Courses de Côte et des slaloms).

## **ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course.

Les classements provisoires seront affichés à 18H00 au parc fermé au départ de l'épreuve, et seront établis de la façon suivante :

- Un classement général
- Un classement général féminin
- Un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- Un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- Un classement Groupe Coupe de France
- Un classement Classe Coupe de France

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **Article 10.1p – Trophées**

#### **Article 10.2p – Prix :**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :  
Tous les prix sont cumulables.

<b>Au scratch :</b>	1 <sup>er</sup>		220.00 €
	2 <sup>ème</sup>		190.00 €
	3 <sup>ème</sup>		160.00 €
<b>Au Groupe</b>	1 ou 2 partants		80.00 €
	3 à 6 partants		100.00 €
	Plus de 6 partants	1°	120.00 €
		2°	80.00 €
		3°	60.00 €
	Plus de 10 partants	1°	140.00 €
2°		100.00 €	
3°		60.00 €	
<b>A la Classe</b>	1 à 3 partants	1°	100.00 €
		2°	90.00 €
	4 à 6 partants	1°	110.00 €
		2°	90.00 €
	7 à 10 Partants	1°	120.00 €
		2°	100.00 €
		3°	80.00 €
	11 et Plus	1°	130.00 €
		2°	110.00 €
		3°	90.00 €
4°		70.00 €	
<b>Dame</b>	1 <sup>ère</sup> Dame		110.00 €
	2 <sup>ème</sup> Dame		60.00 €

### **Article 10.3p – Coupes :**

Une coupe aux 3 premiers du classement général  
Une coupe aux vainqueurs de groupes et classes  
Des coupes supplémentaires peuvent être attribuées.  
Il est toutefois à préciser que les coupes ne sont pas cumulables.

### **Article 10.5p Remise des prix et Coupes :**

Remise des prix le 18 Juillet 2010 à 20 heures sur la place Manuel à Barcelonnette.